MOYEN

De donner aux aſſignats une circulation auſſi active qu'au numéraire.

FRC
5691

SI quantité de citoyens ont donné les preuves du civiſme le plus inconteſtable, ſoit par des avis importants, ſoit par des projets avantageux, ſoit enfin par des traits d'héroïſme, il eſt évident que leur exemple a dû, non-ſeulement ranimer, mais encore faire naître dans le cœur de tous les bons citoyens, la noble émulation de concourir au bien général. On ſait combien cette émulation fermente tous les jours dans les ames bien nées, & c'eſt ſur-tout en adouciſſant les peines de la claſſe indigente qu'on peut eſpérer d'atteindre aujourd'hui à la gloire d'avoir bien mérité de la patrie.

Telle eſt la nature du projet que propoſe, à l'Aſſemblée nationale, un citoyen dont l'ame ſenſible a été vivement affligée, en réfléchiſſant ſur les vexations énormes qu'a produit l'agiotage dans le peu de temps où on a été pour ainſi dire forcé de tolérer ſes abus.

Tout le monde ſait les difficultés que l'on a eu & que l'on a même encore aujourd'hui, pour ſe procurer l'argent néceſ-

ſaire pour les beſoins de la vie. L'agiotage que le défaut de numéraire a occaſionné, les pertes que les marchands ont faites, & ſurtout les pauvres malheureux qui n'ont pu trouver ni occupation ni argent, les artiſtes qui ont été forcés de fermer leurs atteliers, parce qu'ils n'ont pu trouver de l'argent qu'à de gros intérêts, pour ſatisfaire journellement à leurs ouvriers, ſont des exemples funeſtes de ce que j'avance.

Le décret de l'Aſſemblée nationale qui a reſtreint l'intérêt des aſſignats au terme de ſix mois, au lieu de celui qu'elle y avoit ci-devant attaché, a fait un bien inexprimable à la ville de Paris, & qui s'eſt même étendu juſques dans les provinces. On a coupé les coupons d'intérêt; on les a fait paſſer dans la circulation pour du numéraire; on les a reçus avec avidité, & on a eu la ſatisfaction de voir renaître le commerce. Ils ont fait baiſſer le prix de l'argent de deux pour cent; & la confiance a été ſi loin, que les petits coupons gagnent juſqu'à 4 pour cent.

Les choſes ſont aujourd'hui dans cet état; les coupons vont être rembourſés; & chacun aimera mieux ſûrement un écu en argent qu'en papier.

Les nouveaux aſſignats de 50, 60 liv. &c.,

THE NEWBERRY LIBRARY * NL * CHICAGO

viennent de paroître, j'en conviens; mais la difficulté du numéraire ſera toujours à peu près la même; & déja les marchands d'argent forment des projets ſur leurs bénéfices futurs. En effet, les ouvriers ont plutôt 3 & 6 livres que 50; & j'ai tout lieu de croire que ſur cent mille ouvriers, il n'y en a pas cinq mille poſſeſſeurs de cinquante livres par ſemaine.

Qu'arrivera-t-il ſi l'on n'obvie pas aux inconvéniens de l'agiotage? Que les choſes reviendront au point où elles étoient au mois d'août, & l'argent vaudra encore 5 & 6 pour cent; les manufactures tomberont, & le commerce languira.

Il y a un moyen ſûr d'entretenir l'argent au pair, ou tout au plus à 1 pour cent; & voilà, après bien des recherches, le projet qui m'a paru le plus propre à entretenir cet équilibre ſi néceſſaire pour le bien général.

Au lieu de brûler les coupons des aſſignats, on en réſerveroit pour 4 millions, auxquels on appoſeroit deux timbres de plus, pour les diſtinguer. Ces quatre millions ſeroient dépoſés dans la caiſſe de l'extraordinaire; on les échangeroit contre des aſſignats. Ces coupons ont déja toute la confiance néceſſaire,

795

& plus que tout autre papier qu'on pourroit créer. Les trois timbres leur donnent encore une aſſurance de plus contre la contre-façon ; alors les agioteurs ſe trouveroient obligés de mettre l'argent au même taux.

Ceux qui voudroient avoir des aſſignats pour des coupons trouveroient cette facilité à la caiſſe, ſans aucun intérêt. Telles ſont les vues d'un citoyen ami de la conſtitution & du bien général ; puiſſent-elles être utiles & faire le bonheur de ſes concitoyens.

Le projet de l'auteur étant de former une caiſſe particulière pour cet objet, il propoſoit l'intérêt d'un pour cent pour l'échange des aſſignats contre des coupons, & en appliquoit une partie aux frais de bureau néceſſaires pour cette opération, & l'autre au ſoulagement des indigens.

Si l'aſſemblée nationale juge que ce projet puiſſe effectivement concourir au bien général, comme le penſe ſon auteur, il la prie de vouloir bien l'honorer de ſon attention.

De l'Imprimerie de Gueffier, rue Gît-le-Cœur, n°. 16